



CENTRE HOSPITALIER
Princesse Grace
Institut de Formation en Soins Infirmiers

**PROJET
PEDAGOGIQUE
FORMATION
CONTINUE
AUXILIAIRES DE
VIE SOCIALE**

Septembre 2015

I. INTRODUCTION

L'Institut de Formation du Centre Hospitalier Princesse Grace a été créé en 1929 par la volonté de Son Altesse Sérénissime, Le Prince Louis II, sous l'impulsion de Sa Fille, La Princesse Charlotte. Dès son ouverture, l'Ecole a assuré la mission de formation initiale des infirmières, poursuivie jusqu'à ce jour.

Ce n'est qu'en 1972 qu'elle a ouvert sa formation aux aides-soignants pour la suspendre 27 ans plus tard, en 1999 pour des raisons inconnues.

En 1992, l'Ecole d'Infirmières est devenue l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

L'IFSI est tenu de répondre aux missions des instituts de formation des professions de santé : A ce jour, conformément à l'Article 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier (publié au B.O. Du Ministère de la santé français), l'IFSI assure les missions suivantes :

1. La formation initiale des professionnels pour lesquels l'institut est autorisé (infirmiers)
2. La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation ;

L'Institut assure désormais une mission supplémentaire en participant à :

3. La formation continue des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;

Les formations proposées sont en cohérence avec la politique de santé en Principauté et notamment avec un de ses axes prioritaires : l'accompagnement de la personne âgée :

La prise en soin des personnes âgées est un axe fort de la politique de santé et s'est adaptée à l'évolution démographique, en assurant la continuité entre le domicile, le secteur médico-social et l'établissement de santé.

La finalité de la formation est :

- de faciliter l'adaptation des professionnels aux différents publics et aux évolutions sociétales,
- d'acquérir un niveau de qualité optimale dans l'exercice de leurs missions
- de répondre aux exigences réglementaires de leur métier

II. VALEURS FONDATRICES DE LA FORMATION

A l'IFSI du CHPG, nous construisons les formations sur des valeurs de respect, de tolérance et d'engagement dans le travail pour aider les apprenants à développer ou renforcer leur sens des responsabilités, le respect de la personne accompagnée dans la vie quotidienne, tout en favorisant le développement de l'autonomie et de la créativité.

III. PHILOSOPHIE ET PRINCIPES DE LA FORMATION

Ce projet pédagogique est élaboré dans un souci de cohérence du processus de professionnalisation entre les compétences visées, les objectifs de la formation, les principes pédagogiques et l'expertise professionnelle de chaque apprenant.

La philosophie de la formation s'appuie sur une position privilégiée de l'apprenant, axe central au sein du projet. La singularité de chaque apprenant est prise en compte à travers son parcours professionnel et le niveau de ses acquis.

Notre philosophie se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations la progression de l'apprenant dans le respect de toute notion de différence.

L'équipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers a eu comme volonté, à travers ces modules de formation continue, de proposer une pédagogie interactive permettant aux professionnels d'être en adéquation avec les nouvelles exigences du champ professionnel.

L'équipe pédagogique offre un accompagnement individualisé et personnalisé, pour que chaque apprenant acquière les compétences nécessaires à sa fonction.

L'acquisition de nouvelles compétences, nécessite un *engagement de l'apprenant* dans le processus d'apprentissage, guidé par le formateur.

L'apprenant construit ses savoirs à partir de son vécu, des connaissances acquises, de ses expériences professionnelles, de sa culture et de ses représentations, mais également de ses motivations.

Le formateur tient compte de toutes ces dimensions de l'apprentissage pour réactiver les processus cognitifs.

Cependant, la performance de son apprentissage dépend de la *qualité des interactions dans le groupe* et avec le formateur, dont le rôle est de créer une dynamique de groupe favorisant les échanges entre pairs, la créativité et l'autonomie de chacun.

L'équipe pédagogique accompagne ainsi l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle à son rythme, à partir de ses acquis, en prenant en compte les difficultés individuelles. La volonté de petits groupes de 6 à 10 personnes au maximum traduit un accompagnement individualisé pour chacun des modules de formation, fondé sur la confiance entre l'apprenant et le formateur.

La construction des compétences nécessaires à la fonction passe par le **principe de l'alternance** qui est ici appliqué au cours du module de formation pour permettre :

- la prise de recul favorisant l'intégration des temps de formation théorique
- d'avoir un regard critique sur les situations professionnelles vécues au retour sur le terrain
- de débriefer ces situations au retour en formation dans une **posture réflexive** pour comprendre la liaison entre savoirs et actions
- de travailler sur la notion de responsabilisation de chaque apprenant,

Le lieu d'exercice professionnel devient alors le lieu d'observation, d'investigation, de réflexion des participants, le lieu de formation permet ensuite la confrontation des idées, des pratiques professionnelles.

Chaque session se présente comme un temps d'apport de connaissances nouvelles et de découverte de situations concrètes rencontrées et exposées par les autres participants au groupe. Cette démarche permet d'appréhender les problématiques propres à d'autres lieux d'activité, en lien avec le sujet du module de formation choisie.

Le travail sur la pluridisciplinarité auprès des personnes prises en charge par les auxiliaires de vie constitue un point fort de la formation, thématique qui est facilitée par un partenariat privilégié avec les professionnels de terrain.

IV. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation élaborés pour chacun des modules de formation, sont réajustés en fonction du groupe d'apprenants dans une philosophie de respect des acquis de chacun, de capacités à apprendre différentes selon les parcours et d'expertise professionnelle.

Ils orientent l'ingénierie de formation et les moyens mis en œuvre pour structurer les contenus de formation:

1) Rendre les professionnels acteurs de leur formation par une démarche dynamique et interactive entre :

- leurs connaissances antérieures et les nouvelles connaissances acquises,
- l'acquisition de nouveaux savoirs, de savoirs en situation et leur confrontation aux situations professionnelles,
- les pratiques professionnelles et leur formalisation,
- l'agir professionnel et la réflexion, et ce, dans une démarche de changement participatif

2) Valoriser les expertises des professionnels à travers les compétences nouvellement acquises.

V. DISPOSITIF DE FORMATION

Choix pédagogiques :

Le choix des contenus a été réalisé en tenant compte du référentiel de formation préparant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale. Il s'appuie sur les compétences attendues dans chacun des domaines de formation.

Des savoirs fondamentaux ont été ciblés; ils se retrouvent dans chacun des modules. Pour permettre à tous les apprenants d'acquérir un socle commun de connaissances même s'ils font le choix de ne pas suivre tous les modules de formation.

Chaque module de formation est découpé en 2 temps, espacés de quelques jours à quelques semaines pour permettre la mise à distance, l'analyse de la situation rencontrée en lien avec les nouvelles connaissances acquises et la mise en œuvre des acquis au retour sur le terrain.

Les modules de formation n'excèdent pas 7 heures par jour, sur 2 jours maximum et les enseignements théoriques sont entrecoupés de simulations de soins avec mannequins, jeux de rôle, exploitations de vidéos et exploitations de situations vécues par les apprenants.

Le petit nombre de participants à chaque session permet un accompagnement individualisé et un suivi des compétences acquises ou restant à acquérir.

Démarche pédagogique : elle s'appuie sur 4 axes forts :

- **le travail en équipe** : ces modules de formation sont le fruit d'une réflexion commune qui a associé les différents partenaires monégasques de la prise en charge de la personne dépendante, et plus particulièrement du Centre de Coordination Gérontologique de la Principauté.
- **La coordination de la formation** : deux cadres de santé formateurs sont responsables de la formation et de l'articulation des contenus de formation.

Ils sont en lien avec les différents intervenants et ont un regard transversal sur les enseignements. Ils co-animent les échanges entre les intervenants et les bilans effectués à la fin de chaque module.

- **Le travail en groupes restreints** : c'est un outil efficace d'apprentissage, de développement personnel et de valorisation de l'expertise professionnelle de chaque apprenant. Les cadres formateurs les guident dans la capacité à échanger, à développer son écoute et son expression orale et écrite dans un but

De participation performante au sein d'un groupe de professionnels pluridisciplinaires.

- **L'évaluation des compétences acquises** : elle permet à l'apprenant de repérer ses difficultés, de développer la capacité à s'autocritiquer et à se fixer des objectifs d'amélioration. Les cadres formateurs l'amènent à développer son sens des responsabilités, son autonomie, sa motivation. Elle donne du sens à son apprentissage. Seul, l'accompagnement individualisé permet l'évaluation des acquis sur un temps de formation très court.

L'évaluation des compétences acquises en situation sur le terrain doit se faire en partenariat avec les responsables de chacun des apprenants, annuellement en réunion de travail, et tout particulièrement avec le Centre de Coordination Gérontologique qui a un regard transversal sur les auxiliaires de vie de la Principauté. Les objectifs de formation peuvent ainsi être réajustés au plus près des besoins.

- **Les ressources mises à disposition :**

- * un **matériel pédagogique** de qualité, adapté aux besoins de cette formation (mannequins gériatriques, simulateur de handicap, vidéos pédagogiques sur la relation, le handicap, la sénescence, les troubles cognitifs de la personne âgée...)
- * des **intervenants experts** dans les différents domaines traités dans chaque module
- * des **ressources documentaires** en grand nombre, relatives à la formation des auxiliaires de vie, sont à leur disposition au Centre de documentation de l'institut.
- * un suivi pédagogique à distance entre les deux sessions de chaque module par les cadres formateurs (réponses aux interrogations, inquiétudes, compléments d'informations par mails et/ou contact téléphonique si nécessaire)

VI. ÉVALUATION ET POLITIQUE QUALITÉ DU PROJET DE FORMATION

Dans le cadre de la politique qualité initiée par l'Institut en 2014, nous mettons en œuvre cette démarche appliquée au projet de formation.

Ce projet pédagogique est évalué et réajusté tous les ans et l'avis de tous les partenaires évoqués dans ce projet est recherché, y compris celui des apprenants à qui le projet est remis dès l'inscription en formation.

Les cadres formateurs référents le présentent à l'équipe pédagogique qui intervient de façon récurrente dans la formation au cours d'une réunion pluridisciplinaire.

Un questionnaire de satisfaction est remis à chaque apprenant en fin de formation.

Le bilan de chaque module est réalisé avec les intervenants concernés.

L'évaluation des compétences par les responsables des apprenants sur le terrain, à distance de la formation, est discutée dans un échange constructif avec les cadres formateurs responsables des modules et le directeur de l'institut de formation.

L'analyse des données recueillies au cours de ces différents temps d'évaluation permet d'évaluer la qualité de l'accueil, du suivi pédagogique par le cadre référent et des ressources à disposition de l'apprenant et de mettre en œuvre des axes d'amélioration ou d'innovation après réflexion en équipe pédagogique. Elle permet également l'évaluation de son ressenti face aux différents dispositifs d'apprentissage et de son degré de progression.

Le projet est élaboré dans le respect des critères qualité suivants :

Critères	Indicateurs
Conformité	S'appuie sur le référentiel de formation des auxiliaires de vie sociale pour l'obtention du D.E. Énonce les modalités de son élaboration et de sa mise en œuvre Est actualisé chaque année
Pertinence	Tient compte des évolutions de l'environnement de santé (<i>politique de soins, santé, innovations pédagogiques, technologiques...</i>) et des besoins en formation de la Principauté Répond à l'orientation philosophique institutionnelle explicitée Tient compte des bilan pédagogiques réalisés après chaque session de formation et en fin de module. Énonce les intentions et les principes pédagogiques visant l'atteinte des objectifs de formation Explicite les choix de l'enseignement théorique et pratique dans l'alternance de formation
Cohérence	Répond aux critères de compétences professionnelles attendues sur le terrain Répond aux nécessaires évolutions pédagogiques Explicite clairement le dispositif d'évaluation des apprenants et du suivi pédagogique, au regard du projet élaboré.
- Faisabilité	Énonce les ressources disponibles (<i>moyens humains et matériels</i>) Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et de l'accompagnement des apprenants
- Efficacité	S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet: - les options stratégiques se basent sur les besoins sanitaires et sociaux environnementaux, les contraintes et ressources locales - le projet de formation est actualisé tous les ans Prévoit un dispositif d'analyse des résultats escomptés
- Efficience	Intègre la dimension économique: - rapport qualité/coût de la formation

VII. CONCLUSION

L'Institut s'inscrit dans une dynamique de collaboration permanente avec le terrain propose aux partenaires sanitaires et sociaux de la Principauté des réunions annuelles d'échanges et de partage de leur expertise mutuelle, ainsi que des conférences annuelles sur des thèmes choisis par les responsables des auxiliaires de vie en Principauté.

La participation des auxiliaires de vie ayant suivi des modules de formation, peut être proposée lors de présentations de cas cliniques par les étudiants en soins infirmiers dans le domaine du handicap, en réunion pluridisciplinaire.